

## **La problématique des avis favorables donnés à des élèves dont la série de Baccalauréat Professionnel est inadaptée aux exigences de certains BTS aux pré requis spécifiques**

Une réflexion est engagée sur la gestion des avis favorables pour un certain nombre de BTS qui justifieraient une alerte spécifique au regard de l'absence de Baccalauréats Professionnels en filière amont (ex BTS Esthétique) ou d'exigences particulières (seconde LV en BTS CI ou Tourisme) ou d'intitulés « faux amis » (ex BTS MECP esthétique avec 13h de sciences par semaine).

Un recensement est engagé et vous pouvez y contribuer grâce à [ce lien](#). Nous synthétiserons vos retours et les transmettrons à la gouvernance de Parcoursup.

Attention, cela ne peut concerner qu'un nombre de BTS limité, présentant des spécificités bien marquées. Cela doit concerner le diplôme lui-même en général et non la manière dont il est préparé dans votre établissement.

Pour les autres situations, cela relève des attendus nationaux et établissement.

**Date limite pour prise en compte des retours : Vendredi 23 octobre 2020**

[Retour aux dépêches](#)